

N° 5911<sup>2</sup>

## CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2008-2009

**PROJET DE LOI****relatif à la construction du Pavillon luxembourgeois  
pour l'Exposition universelle 2010 à Shanghai**

\* \* \*

**SOMMAIRE:**

	<i>page</i>
1) Avis de la Chambre de Commerce (14.10.2008) .....	1
2) Avis de la Chambre des Métiers (10.10.2008) .....	3

\*

**AVIS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE**

(14.10.2008)

L'objet du présent projet de loi est de définir les modalités d'intervention du Gouvernement luxembourgeois dans la participation du Grand-Duché de Luxembourg à l'Exposition universelle de Shanghai en 2010, notamment le fonctionnement d'un Groupement d'intérêt économique (GIE) en charge de l'organisation et la mise en oeuvre de la participation officielle du Grand-Duché de Luxembourg à l'exposition à Shanghai<sup>1</sup>, ainsi que la participation financière de l'Etat luxembourgeois dans le cadre de ce GIE.

La Chambre de Commerce entend ici rappeler le contexte du projet de loi sous avis. La prochaine exposition universelle aura lieu à Shanghai en République populaire de Chine, du 1er mai au 31 octobre 2010. Cette rencontre internationale réunira quelque 200 pays exposants et devrait attirer 70 millions de visiteurs. Selon l'exposé des motifs du projet sous avis, „*la participation luxembourgeoise à cette rencontre universelle*“ est „*placée sous le thème „Better city, better life“*“ et „*visé à montrer*“, par l'intermédiaire du Pavillon luxembourgeois, „*l'action d'un petit pays dans le concert des nations*“. Le projet „*Small is beautiful too*“<sup>2</sup> et le concept qui s'y rattache reposent sur le thème du développement durable qui constitue une préoccupation et des enjeux majeurs aux yeux des acteurs économiques luxembourgeois, ce que salue par conséquent la Chambre de Commerce<sup>3</sup>.

La Chambre de Commerce voit l'exposition universelle comme un outil de promotion du Grand-Duché en tant que pays largement ouvert sur l'extérieur, ainsi que des différentes facettes de l'économie luxembourgeoise et des biens et services offerts par les entreprises implantées à Luxembourg. Une telle promotion est d'autant plus évidente et efficace si elle s'opère au coeur d'un des marchés les plus importants et les plus dynamiques au niveau mondial qu'est celui de la Chine.

La Chambre de Commerce n'entend pas formuler de commentaires particuliers sur les aspects techniques du projet architectural en lui-même, tout en soulignant que ledit projet est fondé sur le concept de développement durable et fait appel à des acteurs économiques luxembourgeois à mêmes

1 En l'occurrence, il s'agit du GIE dénommé „Luxembourg @ Expo Shanghai 2010“ créé le 20 décembre 2007 et approuvé par le Gouvernement en conseil en date du 21 décembre 2007 et enregistré à Luxembourg le 28 décembre 2007. Ce groupement est administré par un Conseil de Gérance composé de huit gérants et présidé par le Commissaire Général du Grand-Duché de Luxembourg de l'exposition universelle de 2010.

2 Lauréat du concours architectural organisé pour l'occasion par les pouvoirs publics.

3 Voir les caractéristiques du projet architectural qui mettent l'accent sur l'efficacité énergétique, l'économicité et la facilité de réalisation du Pavillon.

de traduire ce concept concrètement dans le cadre du Pavillon luxembourgeois (processus de ventilation, de refroidissement, techniques innovantes de recyclage, etc.). La Chambre de Commerce salue le fait que le Pavillon luxembourgeois offre une véritable vitrine du Grand-Duché et garantit l'attrait des visiteurs de l'exposition. En sus, consciente du caractère multilinguistique du Grand-Duché, la Chambre de Commerce comprend que, pour des raisons d'efficacité et de coût financier, la communication visuelle et audiovisuelle soit prévue en langue chinoise avec des traductions en français et anglais.

Qu'en est-il des aspects financiers du projet de loi sous avis? La Chambre de Commerce rappelle que les membres partenaires du GIE sont, d'abord l'Etat luxembourgeois<sup>4</sup>, avec une participation sous forme numéraire allant jusqu'à 8.920.000 EUR, ensuite la société Arcelor-Mittal, dont le soutien est à la fois financier (200.000 EUR) et matériel (acier pour la construction du Pavillon et coûts associés, le tout ne devant pas excéder les 800.000 EUR), mais encore la firme Cargolux, qui apporte une contribution de 200.000 EUR et fournit un soutien logistique dans la limite de ses moyens disponibles, ainsi que la Société Européenne des Satellites (SES), dont l'effort financier se monte à 900.000 EUR. Enfin, il convient de compter parmi les membres du GIE la Chambre de Commerce, avec un soutien financier de 150.000 EUR, de même que des moyens humains pour l'organisation de semaines commerciales.

Comme le souligne l'exposé des motifs, le devis estimatif du projet „a été établi par un bureau d'études chinois dont les estimations ne peuvent objectivement être contrôlées par les acteurs luxembourgeois; aussi faut-il noter que le devis a été calculé au mois de mai 2008, alors que les prix subissent actuellement de fortes variations en Chine. Dès lors, le poste „réserve et imprévus“ est porté à 20% du coût“. La Chambre de Commerce salue la prudence des pilotes du projet qui semblent conscients des incertitudes liées au secteur de la construction en Chine, ainsi qu'aux frais inhérents aux imprévus liés à ce type de grand projet. Des surcoûts non prévus auraient en effet des répercussions financières plus que dommageables, surtout eu égard à des niveaux d'investissements aussi importants. La Chambre de Commerce note par ailleurs qu'il faut piloter les dépenses afférentes avec d'autant plus de prudence que lesdits investissements s'inscrivent dans une durée limitée.

De plus, le devis estimatif se base uniquement sur la contribution budgétaire de l'Etat et, partant, n'intègre pas les contributions numéraires (et encore moins matérielles) des autres partenaires du GIE, pourtant à la hauteur non négligeable de 1.450.000 EUR. Cet effort de la part des entreprises membres du GIE constitue de manière certaine un coût, mais qu'il faut mettre en perspective avec les probables retombées financières positives à moyen et long terme pour l'ensemble des firmes luxembourgeoises. Il faut en effet espérer que la promotion du Grand-Duché et de son tissu industriel et commercial s'avérera fructueuse et aboutira à de nouveaux débouchés commerciaux en Chine et ailleurs.

De manière générale, l'effort consenti par le Gouvernement en vue de valoriser la présence luxembourgeoise à l'exposition universelle de Shanghai paraît raisonnable au regard de la période couverte par les dépenses (exercices budgétaires de 2007 à 2010<sup>5</sup>), même si le montant de presque 9 millions EUR exige de la part des pouvoirs publics une gestion rigoureuse et efficace des deniers publics. A cet égard, la Chambre de Commerce souligne que s'impose au GIE une comptabilité régulière de ses opérations, ce que confirme l'exposé des motifs du projet de loi sous avis: „le contrôle de la situation financière, des comptes annuels et de la régularité des opérations au regard des statuts et de la loi est effectué par un commissaire-réviseur“. Elle salue également l'existence même du GIE, lequel est le moyen d'une coopération étroite entre acteurs publics et privés et est de nature à garantir que la conduite du projet s'opère selon des considérations d'efficacité des dépenses.

La Chambre de Commerce n'a pas d'autre remarque à formuler.

\*

Après consultation de ses ressortissants, la Chambre de Commerce est en mesure d'approuver le présent projet de loi.

\*

<sup>4</sup> Le Gouvernement est représenté par le Ministre de l'Economie et du Commerce Extérieur et le Ministre des Travaux Publics.

<sup>5</sup> Cf. projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat 2009, notamment l'article budgétaire „Participation aux dépenses d'investissement du GIE „Expo Shanghai 2010“ “ consacré aux dépenses en capital en vue de l'organisation de la participation luxembourgeoise à l'exposition (p. 538).

**AVIS DE LA CHAMBRE DES METIERS**

(10.10.2008)

Par sa lettre du 2 septembre 2008, Monsieur le Ministre des Travaux publics a bien voulu demander l'avis de la Chambre des Métiers au sujet du projet de loi repris sous rubrique.

La Chambre des Métiers tient tout d'abord à féliciter le Gouvernement luxembourgeois pour le pavillon prévu à l'exposition de Shanghai. Elle accueille de manière favorable le projet de loi et marque son soutien à cette initiative. En effet, le pavillon retenu, par sa simplicité et sa fonctionnalité, offre la possibilité à un grand nombre d'acteurs économiques luxembourgeois tout d'abord de démontrer leur expérience et leur savoir-faire, ensuite de se présenter de manière avantageuse à un public international. En outre, la Chambre des Métiers se montre particulièrement favorable quant au concept énergétique retenu pour le pavillon; notamment par le choix des matériaux qui assurent un confort thermique ainsi que la ventilation naturelle. C'est un concept intéressant à la fois du point de vue du développement durable et du respect de l'environnement.

Au vu des fortes variations des prix en Chine, il apparaît opportun de prévoir un poste budgétaire conséquent afin de couvrir ces fluctuations et de garantir la bonne réalisation de l'ouvrage. Les opérations se dérouleront sous le contrôle du GIE et les comptes seront vérifiés par un commissaire-réviseur. La Chambre des Métiers soutient cette approche.

Cette manifestation revête bien évidemment tout son intérêt pour le Luxembourg. Il faut cependant relever que l'animation du pavillon lors des six mois de l'exposition universelle nécessitera certainement un approvisionnement continu en spécialités et délicatesses culinaires. Il va sans dire que les entreprises artisanales luxembourgeoises des métiers de l'alimentation et de la bouche se feraient un plaisir de participer à la réussite gastronomique du pavillon luxembourgeois. Ces entreprises ne pourront pas seulement démontrer le savoir-faire exceptionnel qui existe au Luxembourg en la matière, mais également attirer les regards vers le Luxembourg en offrant des spécialités luxembourgeoises haut de gamme. En même temps, l'accueil d'une clientèle internationale de haut niveau ouvrira certainement une porte d'avenir pour certaines d'entre elles.

Après consultation de ses ressortissants, la Chambre des Métiers peut marquer son accord au projet de loi sous avis.

Luxembourg, le 10 octobre 2008

*Pour la Chambre des Métiers,*

*Le Directeur,*  
Paul ENSCH

*Le Président,*  
Roland KUHN

